

Informations municipales

Fédération québécoise des municipalités

Avec la venue du printemps, nous vous informons que nos inspecteurs et inspectrices en évaluation foncière seront de plus en plus présents sur le territoire de la municipalité. En vertu de la loi sur la fiscalité municipale, les inspections seront effectuées entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié. De plus, chacun des représentants, dans l'exercice de ses fonctions, est muni d'une carte d'identité avec photographie aux couleurs de la FQME.



Rappel de l'usage de l'eau potable



Rappel concernant l'usage de l'eau potable et le remplissage des piscines. Un rappel amical pour vous sensibiliser à l'importance de conserver l'eau potable à des fins de consommation. S'il vous plaît, nous vous prions de prendre les dispositions dès maintenant afin que votre piscine puisse se remplir naturellement avec l'eau de pluie. Il n'y a aucune raison de vidanger l'eau d'une piscine si les étapes de démarrage pour la filtration ont été bien suivies.

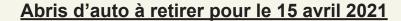
Nous vous rappelons que le **règlement 321** sur l'usage de l'eau potable prévoit des **amendes minimales de 300\$** pour une mauvaise utilisation de l'eau potable, tant au niveau des piscines, que l'arrosage des pelouses, du lavage des entrées charretières. De plus nous vous rappelons que l'arrosage des pelouses ne doit se faire qu'entre **19h et 22h** et ce pour une durée maximale d'une heure

Abattage d'arbres

Il est nécessaire de demander un certificat d'autorisation à la municipalité avant de procéder à toute coupe d'arbre. Le permis pour la coupe d'arbres est gratuit. Un arbre ne peut être abattu que dans les circonstances suivantes :

- L'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable ;
- L'arbre constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété publique ou privée ;
- L'arbre est dangereux pour la santé ou la sécurité des citoyens ;
- L'arbre est situé dans un périmètre de 5 mètres autour d'un bâtiment principal ou partie du bâtiment principal à construire ;
- L'arbre est à moins de 1 mètre des surfaces pavées ;
- L'arbre est à moins de 1,5 mètre d'un bâtiment accessoire ;





À tous ceux qui ont installé un abri temporaire, ne pas oublier de le démonter d'ici le 15 avril prochain.

Merci de votre collaboration!

Tirage des arbres

Comme chaque année, vous avez la possibilité de gagner un arbre. Nous vous invitons à vous inscrire **jusqu'au 30 avril prochain**, le tirage se fera la première semaine de mai. De plus, il faut savoir que les arbres ne peuvent être plantés que sur la partie avant de votre terrain. Vous pouvez vous inscrire en téléphonant au 450-245-7210, par courriel au **cbissonnette@napierville.ca** en prenant soin de bien inscrire votre prénom, nom, adresse et numéro de téléphone. Notez que seuls les propriétaires peuvent s'inscrire.

Tirage d'une trousse économiseur d'eau

Cette année vous avez la possibilité de gagner une trousse économiseur d'eau. Nous vous invitons à vous inscrire **jusqu'au 30 avril prochain**, le tirage se fera la première semaine de mai. Vous pouvez vous inscrire en téléphonant au 450-245-7210, par courriel au **banselin@napierville.ca** en prenant soin de bien inscrire votre prénom, nom, adresse et numéro de téléphone. Pour plus d'information, visitez le site web de la municipalité **www.napierville.ca**.

Site de dépôt de branches

Veuillez prendre note que le site de dépôt des branches sera ouvert dès le 17 avril tous les samedis de 10h à 16h.

Vous pourrez apporter des batteries de cellulaires, piles A,C,D, piles d'outils, peintures domestiques, huiles usées dans leur contenant original et filtres, lampes fluo-compactes , tubes fluorescents, peinture en aérosol et les cartons. Les résidus domestiques dangereux sont strictement interdits au site de dépôt des branches.

Mois de la Jonquille

La Société canadienne du cancer étant constituée depuis 1938 et reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer, a fait du mois d'avril, le Mois de la Jonquille. C'est dans cet élan de solidarité que la municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

«Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.»













